

**ELECTRONIQUE – La commission européenne publie une nouvelle fiche de critères sur les achats publics durables d'appareils de traitement de l'image (appareils multifonctions, MFD)**

Les critères recommandés pour les appareils de traitement de l'image, comme les imprimantes et photocopieurs, sont notamment la possibilité d'imprimer recto-verso, une faible consommation d'énergie, la mise à disposition d'un mode d'emploi contenant des informations sur la manière d'améliorer la performance environnementale de l'appareil, ou encore la disponibilité durant cinq ans de pièces de rechange. Cette fiche complète la liste de fiches déjà publiées pour d'autres produits (papier, meubles, matériel informatique de bureau, éclairage intérieur, etc.). Par ailleurs, la Commission européenne vient de publier les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux équipements de traitement de l'image.

[Lien vers la fiche](#) (en anglais)

[Lien vers la liste de toutes les fiches](#)

[Lien vers l'article sur le label écologique de l'UE](#)

**VEHICULES – L'ADEME publie une analyse du cycle de vie qui compare le véhicule électrique et le véhicule thermique (essence et diesel)**

Cette étude montre la pertinence environnementale du véhicule électrique en France aux horizons 2012 et 2020 sur bon nombre d'indicateurs, et en particulier pour le changement climatique. En effet, le véhicule électrique bénéficie en France d'une électricité peu carbonée (mix électrique moyen en 2012 provenant à 77% du nucléaire). Ce constat doit toutefois être nuancé par les impacts de la fabrication de la batterie qui, pour certains indicateurs, notamment l'acidification, pénalisent le véhicule électrique. De même, les bilans des émissions et déchets radioactifs sont clairement défavorables dans le cas du scénario français. L'étude présente également un scénario allemand. Du fait d'une électricité plus carbonée (mix électrique moyen en 2012 provenant à 23% du nucléaire et à 44% du charbon), la pertinence environnementale du véhicule électrique en Allemagne n'est pas démontrée.

[Lien vers l'étude](#)

**INFORMATIQUE – Le nouvel ordinateur de bureau d'Apple répond à plusieurs critères de durabilité – les conditions de travail dans les usines sont encore dénoncées**

Le nouvel ordinateur de bureau Mac Pro (modèles ME253 et MD878) est certifié EPEAT Gold. Il ne contient pas de PVC, ni de retardateur de flamme bromé. Les matières facilement recyclables (cuivre, acier, aluminium) représentent environ 75 % du poids total. Il a par ailleurs obtenu un score de « réparabilité » de 8 sur 10 chez iFixit. Et il consommerait moitié moins que le maximum autorisé pour sa catégorie par Energy Star 6.0 for Computers. De plus, le Mac Pro est fabriqué aux Etats-Unis, ce qui représente 2'000 emplois, emplois présentant moins de risques liés aux mauvaises conditions de travail qu'en Asie. Toutefois, Apple est toujours critiqué sur le volet social suite à la parution d'un nouveau rapport dénonçant le mauvais traitement des employés qui produisent les écrans tactiles de la marque en Chine.

[Lien vers l'article sur le Mac Pro](#)

[Lien vers le rapport sur les conditions de travail en Asie](#)

**INFORMATIQUE – Intel s'engage à ne plus produire de microprocesseurs contenant des métaux extraits de mines situées dans des zones de conflit**

Cet engagement vise en particulier à bannir l'or, le tantale, le tungstène et l'étain provenant de la République du Congo (RDC) et des pays voisins. Intel est par ailleurs membre de la Conflict-Free Sourcing Initiative (CFSI). Le site de la CFSI contient notamment la liste des fonderies qui s'engagent dans ce domaine.

[Lien vers l'article sur Intel](#)

[Lien vers le site de la CFSI](#)

**INFORMATIQUE – L'initiative "étain sans conflit" crée une action pour soutenir l'économie congolaise tout en limitant le commerce illicite de l'étain issu des zones de conflit**

Philips Electronics, Motorola Solutions et Fairphone figurent parmi les sociétés qui se sont engagées à acheter de l'étain non-issu des zones de conflit, dans le cadre du programme "Conflict Free Tin Initiative". Depuis le lancement de l'initiative en septembre 2012, plus de 200 tonnes d'étain congolais dont la provenance est certifiée "hors zone de conflit" ont pu être acheminées dans une fonderie.

[Lien vers le site de l'initiative](#)

[Lien vers l'application de ce programme par Philips](#)

**PLASTIQUES – Certains plastiques dits « biodégradables » ne se dégradent pas bien dans l'environnement**

En théorie, les plastiques « biodégradables » doivent pouvoir être détruits par des microorganismes (bactéries ou champignons) dans l'eau, le dioxyde de carbone et certains biomatériaux. Ils ne doivent par contre pas nécessairement être produits à partir de biomasse. Plusieurs types de plastique « biodégradables » sont en effet en polyéthylène, donc fabriqués à partir de pétrole, tout comme le plastique ordinaire. Le polyéthylène sensé être biodégradable, parfois appelé « oxo-dégradable », suscite toutefois des controverses, car il semble que même s'il se désagrège en petits fragments, ces fragments peuvent perdurer très longtemps dans l'environnement, et aucune étude sur leur évolution à long terme n'est disponible. Ils posent ainsi problème aux filières de compostage. Ils sont également problématiques pour les filières de recyclage, car les additifs qui favorisent leur dégradation corrompent aussi le produit recyclé.

[Lien vers l'article](#)

**LABELS DU COMMERCE EQUITABLE – Une enquête montre que les cultivateurs africains de cacao labélisés reçoivent des salaires extrêmement bas**

Les revenus journaliers des cultivateurs d'Afrique de l'Ouest, qui assurent près de 70% de la production mondiale de fèves de cacao, sont très bas: 45 centimes au Ghana, et 10 centimes en Côte d'Ivoire, alors que le seuil de pauvreté est fixé dans ces pays à 1 franc 80 par jour. Ce sont ainsi les organismes d'accréditation et les fabricants qui profitent des certifications dites équitables. Mais l'enquête relève aussi quelques retombées positives, notamment une prime de développement correspondant à environ 10% de chaque facture, qui revient à la coopérative, et qui permet de réaliser des projets d'intérêt commun, comme la construction d'écoles.

[Lien vers l'article](#)